

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 1 et 2 sont définies à l' article A. 212-47-3 du code du sport . Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 3 et 4 sont définies à l'annexe III du présent arrêté.	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
UC 1-ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE			
Participation au fonctionnement de la structure des activités de plongée subaquatique Accueil, information et orientation des différents publics au sein de la structure proposant la pratique des activités de plongée subaquatique en prenant en compte leurs caractéristiques physiques, cognitives et psychiques. Participation aux actions de communication et de promotion de l'activité activités de plongée subaquatique en adaptant les modalités de communication de l'information aux singularités de son interlocuteur. Promotion des activités de plongée subaquatique avec le développement des nouvelles pratiques, en relation avec les collectivités locales, le monde scolaire et les entreprises, et selon des modalités adaptées aux caractéristiques et besoins de chacun. Participation et à la planification des activités et veille quant à leur déclinaison opérationnelle dans un label de démarche citoyenne avec un souci de préservation des ressources. Participation à l'organisation des activités de la structure en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap Contribution active aux initiatives prenant en compte le développement durable Entretien du matériel pédagogique et préservation des installations	C1. 1-Communiquer dans les situations de la vie professionnelle en adaptant la démarche et les outils aux singularité des interlocuteurs. C1. 2-Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous. C1. 3-Contribuer au fonctionnement d'une structure en tenant compte des particularités de publics impliqués.	Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2. La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen : -de la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure - d'alternance pédagogique. -d'une soutenance orale suivie d'un entretien.	Le candidat : -Adapte sa communication aux différents publics afin de favoriser l'intégration de tous -Produit des écrits professionnels adaptés aux caractéristiques et besoins des publics concernés -Promeut les projets et actions de la structure en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des publics impliqués. -Repère les attentes et les besoins des différents publics pour favoriser l'intégration de tous. -Choisit les démarches adaptées en fonction des singularités des publics. -Garantit l'intégrité physique et morale des publics -Se situe dans la structure -Situe la structure dans les différents types d'environnement -Participe à la vie de la structure en veillant à respecter l'intégration de tous